

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 081-218102572-20220404-2022DEL12-DE

Date de la convocation
29.03.2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 22/12

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mrs SOULAGES, BENEZECH, Mmes TEULIER, GHODBANE, Mr JALBY, Mme COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mr DEMAZURE, Mmes GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mrs SALOMON, MASSON, Mme MILIN, Mr SIRVEN, Mme BETTINI, Mr MARTY.

Absents : Mme DELPOUX procuration à Mme FARIZON
Mr MARIE procuration à Mme MILIN
Mme RAINESON procuration à Mr le Maire
Mrs TAUZIN, SARDAINE excusés.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

Le compte administratif 2021 du budget principal fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 1 218 233,80 €. Le projet d'affectation de résultat de fonctionnement se présente ainsi :

**AFFECTATION DU
RESULTAT 2021 DU
BUDGET PRINCIPAL**

Résultat de fonctionnement : + 1 218 233,80 €
Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : - 22 838,97 €
Solde des restes à réaliser : - 63 035,39 €
Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 85 874,36 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation du compte 1068 en investissement : + 85 874,36 €
Report du résultat en section de fonctionnement : + 1 132 359,44 € (1 218 233,80 € - 85 874,36 €)
Report du résultat en section d'investissement : - 22 838,97 €

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 au compte 1068 du budget principal 2022 pour un montant de + 85 874,36 €

DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2021 au compte 002 du budget principal 2022 pour un montant de + 1 132 359,44

DECIDE le report du résultat d'investissement 2021 au compte 001 du budget principal 2022 pour un montant de - 22 838,97 €

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 7 avril 2022
David DONNEZ,
Maire,

